

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 25 AVRIL 2025 PAR
VISIOCONFÉRENCE WEBEX À COMPTER DE 8H

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M^e Rémi Bourget
- M^e Régis Boisvert
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M^{me} Nancy Potvin
- M^{me} Diane Sicard-Guindon

Sont absents :

- M^e Karine Beaudry
- M^e Extra Junior Laguerre
- M. Pierre Delisle

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne
-

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour et l'adoptent tel que proposé.

2.

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]



3. DEMANDES DE DÉROGATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des trois demandes de dérogation de la tenue de l'assemblée générale annuelle des sections d'Arthabaska, Saint-François et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les membres sont en accord avec les recommandations d'accorder les demandes de report de la tenue de l'assemblée générale annuelle des sections d'Arthabaska, Saint-François et Saguenay-Lac-Saint-Jean telles que soumises.

3.1 BARREAU DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de Me Rachel Gauthier, secrétaire du Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean de reporter la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean au 23 mai 2025 et les motifs qui y sont évoqués;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

D'ACCORDER la demande de report de la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau du Saguenay-Lac-Saint-Jean au 23 mai 2025.

3.2 BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de la bâtonnière Stéphanie Côté de la section de Saint-François de reporter la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Saint-François au 30 mai 2025 et les motifs qui y sont évoqués;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

D'ACCORDER la demande de report de la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Saint-François au 30 mai 2025.

3.3 BARREAU D'ARTHABASKA

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de la bâtonnière Maude M. Tessier de la section d'Arthabaska de reporter la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau d'Arthabaska au 22 mai 2025 et les motifs qui y sont évoqués;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

D'ACCORDER la demande de report de la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau d'Arthabaska au 22 mai 2025.

4. SONDAGES À COMPLÉTER PAR LE CA

Inf : M^e André-Philippe Mallette rappelle aux membres du Conseil d'administration de compléter les deux évaluations :

- Auto-évaluation des administrateurs du Conseil d'administration;
- Évaluation annuelle des membres du Conseil d'administration.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre